



Conseil économique et social

Distr. générale
10 août 2016

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité des technologies de l'information et de la communication,
de la science, de la technologie et de l'innovation

Première session

Bangkok, 5-7 octobre 2016

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de politique générale concernant les technologies de l'information
et de la communication: vers l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information**

Vers l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa résolution 71/10, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Ce Groupe de travail a tenu sa première réunion en 2015 et sa deuxième en 2016. À sa première réunion, il a été convenu qu'un plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et un document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information devaient être élaborés. Un groupe directeur a été constitué pour mener cette tâche à bien, et le Plan directeur et le Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information ont été examinés à la deuxième réunion du groupe de travail, en août 2016.

À l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs arrêtés lors du Sommet mondial sur la société de l'information, l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information vise à stimuler l'économie numérique, à réduire la fracture numérique et à soutenir plusieurs initiatives régionales en faveur de la connectivité, notamment dans les domaines du commerce, du transport et des applications socioéconomiques, tout en encourageant l'innovation. Son importance a été reconnue non seulement par les États, mais également par les divers acteurs concernés, tels que le secteur privé, la société civile et les centres de recherche de l'ensemble de la région.

Le présent document résume les principales activités menées pour donner suite à la résolution 71/10, propose des orientations pour l'avenir et attire l'attention du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur les questions à examiner.

* E/ESCAP/CICTSTI(1)/L.1.

I. Introduction

1. Les technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier les technologies à large bande, sont de plus en plus considérées comme un autre moyen de surmonter, parfois avec efficacité et efficacité, les obstacles physiques et de remédier aux insuffisances en matière de ressources, d'infrastructures et d'accès à l'information, au savoir et aux services dans le monde entier. Par ailleurs, les TIC jouent de nombreux rôles stratégiques en tant que méta-infrastructure et fondement d'une économie numérique en plein essor et constituent en outre un facilitateur de développement essentiel qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable.

2. Les TIC servent d'assise à la promotion du développement durable, tout en étant un secteur porteur qui contribue à la croissance économique. Par exemple, l'Internet a transformé les modes de vie en permettant de relier au monde de manière instantanée les zones les plus reculées de la planète et de transmettre des données, des informations et des connaissances sous de multiples formes et dans de nombreuses langues, à travers des câbles à fibres optiques, des réseaux sans fil ou des connexions satellitaires. De par leur polyvalence, les TIC sont désormais omniprésentes dans le quotidien, qu'il s'agisse des milliards de dollars faisant l'objet chaque jour d'opérations financières, d'utiliser les prévisions météorologiques pour la production agricole et la gestion des catastrophes, de gérer des systèmes de transport intelligent, de lutter contre les épidémies, de faciliter l'adaptation aux changements climatiques ou de promouvoir la création de nouvelles entreprises, voire de nouveaux secteurs d'activité. Grâce à l'Internet des objets et à l'informatique en nuage, les appareils seront reliés les uns aux autres et transmettront des données, ce qui offrira des possibilités sans précédent de recueillir et d'analyser un volume de données très important, tout en disposant de capacités en matière de TIC partout dans le monde.

3. De plus, des infrastructures basées sur les TIC dans les domaines de la finance, des transports et de la facilitation du commerce seront essentielles pour encourager l'innovation et mettre en place une économie numérique inclusive dans la région. Les technologies utilisant la large bande (réseaux intelligents, systèmes de transport intelligents, systèmes intégrés de gestion de l'eau et guichets uniques) sont quelques-uns des outils qui permettront de stimuler la croissance dans tous les secteurs de l'économie. Ces infrastructures naissantes reposent sur des réseaux à large bande et facilitent la circulation des biens, des services, des personnes et des fonds entre les pays, et sont donc des éléments fondamentaux de l'économie numérique émergente.

4. L'Internet contribue aussi dans une large mesure à moderniser les services publics et à améliorer la qualité des relations entre administrations publiques, citoyens et entreprises grâce à une plus grande responsabilisation, tout en favorisant l'efficacité, l'efficacité et la transparence. En mai 2016, le Copenhagen Consensus Center a publié un rapport faisant état d'une analyse coûts-avantages de plusieurs interventions axées sur le développement au Bangladesh¹. Il était constaté dans ce rapport que sur plus de 70 activités, les plus rentables sur le plan du développement étaient celles qui concernaient les TIC, à savoir la passation de marchés publics par voie électronique (663 dollars de retour sur investissement pour chaque dollar investi) et la numérisation du cadastre (619 dollars de retour sur investissement pour chaque dollar investi). Il ressortait également du rapport que les services fournis dans les Union Digital Centers (centres polyvalents de prestations de services numériques) et l'expansion de la large bande au Bangladesh avaient un impact positif. Répercutés à l'échelle régionale, les avantages en matière de développement seraient considérables. Il ne s'agit là que de

¹ On trouvera une brève description de ce projet à l'adresse: www.economist.com/news/finance-and-economics/21698302-ambitious-attempt-work-out-best-use-scarce-resources-how-spend-it.

quelques bienfaits des TIC en général et de l'Internet à large bande en particulier, qui ont le potentiel de changer concrètement la vie des habitants de la région.

5. Dans ce contexte, les TIC se sont imposées comme un facilitateur de développement indispensable, qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable et l'accélère. Par ailleurs, les objectifs de développement durable sont assortis de cibles directement ou indirectement liées aux TIC. La cible 9.1 (Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable) et le moyen d'exécution 9.c (Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020) figurent parmi les cibles directement liées aux TIC².

6. Les TIC contribuent indirectement à la réalisation d'autres cibles associées aux objectifs de développement durable de diverses manières, y compris par le biais d'applications et d'initiatives visant à accélérer le développement. On peut par exemple citer les services mobiles de transfert d'argent, qui ont transformé les modalités de prestation de services financiers aux pauvres et élargi la couverture des services, non seulement dans des pays à revenu intermédiaire tels que les Philippines, mais aussi dans d'autres pays de la région. Les services financiers mobiles de transfert d'argent et la banque mobile constituent des outils nouveaux permettant l'accès aux opérations financières à une population beaucoup plus nombreuse à un coût plus modique, non seulement à l'intérieur du pays même, mais également hors des frontières nationales, ce qui facilite l'accès de tous aux services financiers.

7. Comme il est mis en évidence dans la note du secrétariat intitulée « Autoroute Asie-Pacifique de l'information: pour une connectivité inclusive et ininterrompue³ » (établie pour la soixante-douzième session de la Commission tenue en mai 2016), ainsi que dans les sections suivantes de la présente note, l'expansion rapide des appareils et de la connectivité mobiles a bouleversé le paysage des TIC pour le développement depuis la dernière session du Comité des technologies de l'information et de la communication en 2014. Le Forum économique mondial a publié en 2016 un rapport dans lequel il est souligné que a) la révolution numérique change la nature de l'innovation, grâce aux nouvelles technologies et aux nouveaux modèles d'entreprise; b) les entreprises doivent constamment innover; c) les entreprises et les gouvernements ne tirent pas encore pleinement parti des possibilités du numérique; et d) une nouvelle économie numérique nécessite des innovations en matière de gouvernance et de réglementations⁴. En partant de ces constats, selon l'Indice 2016 de préparation aux réseaux du Forum, Singapour se classe au premier rang mondial, suivi, dans la région de la CESAP, du Japon (10^e place); de Hong Kong (Chine) (12^e place); de la République de Corée (13^e place); de la Nouvelle-Zélande (17^e place); et, enfin, de l'Australie (18^e place).

² On trouvera une description plus détaillée des cibles liées aux TIC et de leur rapport avec les grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information dans la note du secrétariat sur l'Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information (E/ESCAP/CICSTI(1)/4).

³ E/ESCAP/72/17.

⁴ Forum économique mondial, *The Global Information Technology Report 2016: Innovating the Digital Economy* (Genève, 2016). Disponible à l'adresse: www.weforum.org/reports/the-global-information-technology-report-2016.

8. La présente note a pour objet d'examiner les progrès accomplis en ce qui concerne l'implantation d'un réseau à large bande abordable et fiable dans la région au moyen de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, en particulier dans le cadre de l'objectif global de la réalisation des objectifs de développement durable. Y sont également analysées les tendances émergentes en matière de TIC et les caractéristiques du fossé numérique en Asie et dans le Pacifique.

II. Progrès accomplis vers l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information

9. En 2013, dans la résolution 69/10, les États membres ont reconnu la nécessité de promouvoir l'échange de meilleures pratiques et de données d'expérience liées au développement de l'infrastructure des TIC, notamment l'analyse approfondie des obstacles liés à des politiques et à des réglementations susceptibles de nuire aux efforts menés pour synchroniser le déploiement de l'infrastructure dans l'ensemble de la région sans interruption.

10. De plus, dans sa résolution 71/10, la Commission a décidé d'établir un Groupe de travail à composition non limitée sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, afin d'élaborer des principes, des normes et un plan directeur concernant les aspects d'ordre tant politique que technique de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, ainsi qu'un cadre régional de coopération. Elle a également noté qu'il faudrait envisager de modifier l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique et l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie. En outre, par cette résolution, le secrétariat était prié de promouvoir le partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés en matière de TIC pour la réduction des risques de catastrophe ainsi que l'édification d'une cyber-résilience, de soutenir les activités du Groupe de travail, de mener des recherches et des analyses, d'instituer des partenariats et une collaboration avec les organisations internationales et régionales et, enfin, d'exploiter les synergies intersectorielles.

11. En conséquence, le Groupe de travail a tenu sa première réunion à Incheon (République de Corée) les 1^{er} et 2 septembre 2015⁵. À cette réunion, à laquelle ont participé 19 pays membres et des représentants du secteur privé, de la société civile et de groupes de réflexion, le Groupe de travail a décidé⁶:

- a) D'élaborer un plan directeur décrivant la vision à long terme, les objectifs visés ainsi que les activités et étapes particulières se rapportant aux quatre piliers de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information;
- b) D'élaborer un cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information qui tienne compte des quatre piliers;
- c) De décider des aspects ayant trait à sa propre structure et à son fonctionnement.

⁵ Voir www.unescap.org/events/first-meeting-working-group-asia-pacific-information-superhighway.

⁶ Voir www.unescap.org/sites/default/files/Outcome%20Document%20Sept%202015.pdf.

III. Activités menées par le Groupe de travail et le Groupe directeur sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et travaux entrepris dans ce cadre

12. À la suite de la décision prise lors de la réunion du Groupe de travail, le Groupe directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information a été créé⁷. Composé de représentants multipartites compétents sur les plans politique et technique, l'objectif premier de ce Groupe était d'élaborer un plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et un document-cadre de coopération régionale, en y incorporant les éléments énumérés ci-dessus.

13. Les délibérations relatives au plan directeur et au document-cadre de coopération régionale ont débuté en juin 2016, par voie électronique, sous l'égide de l'Agence nationale pour la société de l'information de la République de Corée. Les documents qui en sont issus ont été présentés à la deuxième réunion du Groupe de travail, qui s'est tenue en Chine les 29 et 30 août 2016⁸. Les participants à la réunion ont approuvé le Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information ainsi que le Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information⁹ et ont débattu des recommandations à présenter à la première session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation.

14. Afin de développer plus avant les partenariats et la collaboration avec diverses parties prenantes, une réunion consultative du secteur privé consacrée à l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information a été organisée, à laquelle ont participé les grands opérateurs de télécommunications de la région, ainsi que les principaux groupes de réflexion, centres de recherche et des institutions financières comme la Société financière internationale¹⁰. Cette réunion a permis de débattre et de mieux comprendre les problèmes rencontrés par les acteurs du secteur privé et les possibilités qui s'offrent à eux, ce dont il a été tenu compte dans la conception de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

15. En outre, le secrétariat a œuvré en concertation avec l'Union internationale des télécommunications et la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique pour organiser la dix-neuvième réunion du Groupe de travail régional interorganisations sur les technologies de l'information et des communications, tenue le 15 décembre 2015¹¹. En tant que seule plateforme régionale de coordination entre les divers organismes dans le domaine des TIC et dans le droit fil des délibérations tenues lors de la quatrième session du Comité de réduction des risques de catastrophe¹², la réunion a porté en particulier sur le domaine nouveau de l'utilisation des TIC pour la réduction des risques de catastrophe et sur les modalités de coopération entre les organismes en vue d'assurer la synergie des activités et d'obtenir de meilleurs résultats dans le domaine du développement.

⁷ Voir www.unescap.org/sites/default/files/Ap-IS%20SG%20ToR.pdf.

⁸ Voir www.unescap.org/events/second-session-working-group-asia-pacific-information-superhighway.

⁹ E/ESCAP/CICTSTI(1)/2 et E/ESCAP/CICTSTI(1)/3.

¹⁰ Voir www.unescap.org/events/asia-pacific-information-superhighway-ap-private-sector-consultative-meeting.

¹¹ Voir www.unescap.org/events/19th-meeting-regional-interagency-working-group-iwg-information-and-communication.

¹² Voir www.unescap.org/events/committee-disaster-risk-reduction-fourth-session.

16. Parmi les initiatives présentées à l'occasion de cette réunion interorganisations figurait le Portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et les TIC, qui permet aux organismes de partager systématiquement l'information et les initiatives par voie électronique¹³. Par la suite, dans un souci de conformité avec la politique des Nations Unies en matière de TIC, ce portail a été actualisé et enrichi de nouvelles fonctionnalités pour la communauté en ligne. Il vise à mettre à disposition des décideurs et des parties concernées une plateforme unique rassemblant tout un ensemble de ressources et d'outils destinés à promouvoir les TIC pour le développement et la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique, tout en offrant un espace d'échange et de dialogue aux responsables de l'élaboration des politiques, aux décideurs et aux partenaires, aux fins de la promotion de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

IV. Mieux comprendre l'objet des quatre piliers de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information

17. Élément central de la connectivité régionale, l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information se veut un catalyseur permettant de mettre en place, à l'échelon régional, des réseaux à large bande ininterrompus, propres à améliorer la couverture des services et à les rendre plus abordables, plus fiables et plus résilients, de manière à remédier aux causes des fractures numériques, à développer l'écosystème Internet, à favoriser la réalisation des objectifs de développement durable et à stimuler l'économie numérique en Asie et dans le Pacifique. Comme il est indiqué dans la note du secrétariat³ établie pour la soixante-douzième session de la Commission en mai 2016, l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information s'articule autour de quatre piliers: a) le renforcement de l'infrastructure régionale à large bande; b) l'instauration de systèmes et de politiques de gestion du trafic et des réseaux Internet à l'échelon régional; c) l'amélioration de la résilience des infrastructures des TIC; et d) la fourniture d'un accès universel à l'Internet à large bande.

18. Sur la base des quatre piliers de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, le secrétariat, en partenariat avec les principaux groupes de réflexion et centres de recherche de la région, a effectué des recherches et des analyses visant à mieux appréhender les nouvelles tendances, ainsi que les obstacles, possibilités et besoins en matière de politiques, de réglementation et de technologie. Certaines constatations issues de ces travaux figuraient déjà dans la note du secrétariat mentionnée plus haut³ et les conclusions des autres travaux de recherche et d'analyse peuvent être consultées sur le site Web de la CESAP¹⁴.

V. Le point sur les technologies de l'information et de la communication: les principales caractéristiques du fossé numérique en Asie et dans le Pacifique

19. En dépit des progrès importants accomplis par certains pays développés de la région, la nature et l'ampleur du fossé numérique ont changé. Si rien n'est fait pour y remédier, l'écart entre les pays développés et les pays en développement ne va faire qu'accroître les disparités en matière d'accès et de capacités dans le domaine des TIC, ce qui nuira au développement de ces pays, les TIC étant, par essence, une méta-infrastructure et un facilitateur de développement. De ce fait, il convient de

¹³ Voir <http://drrgateway.net/>.

¹⁴ Voir les documents pertinents sur l'utilisation des TIC pour la cyber-résilience, les transports et le développement durable à l'adresse: www.unescap.org/resources.

s'attacher en priorité à combler le fossé numérique grandissant ainsi qu'à assurer l'accès, à des prix abordables, à des services à large bande fiables dans la région de la CESAP.

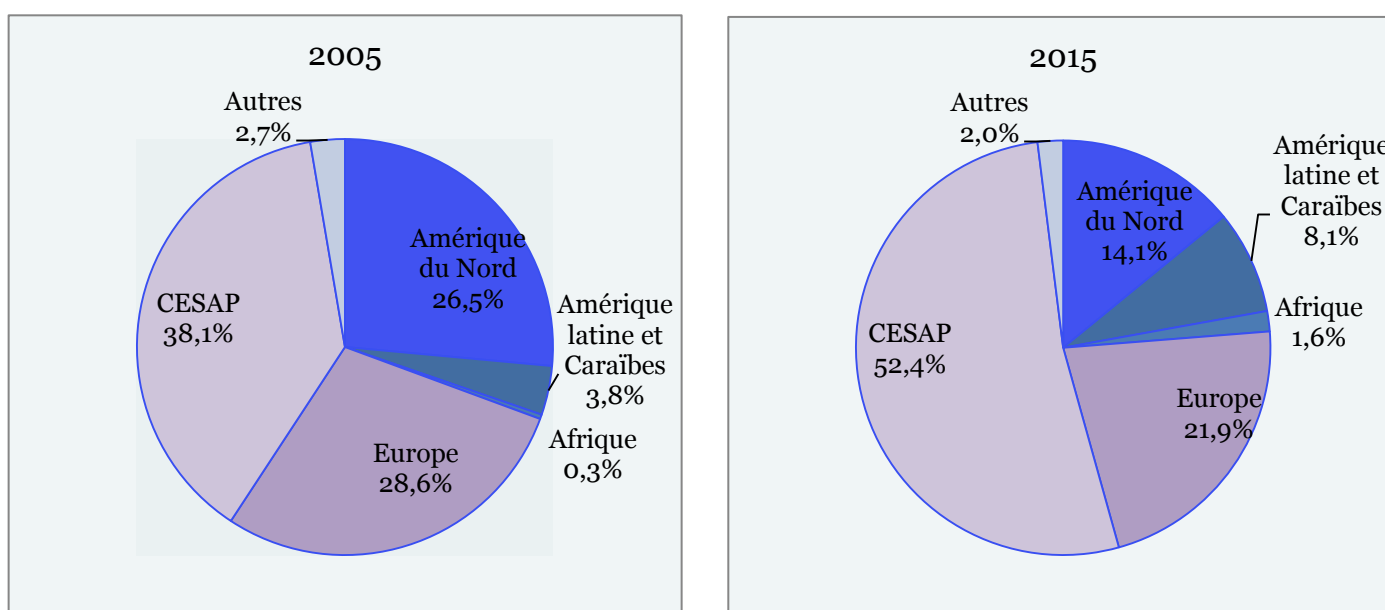
20. Le secrétariat a entrepris récemment d'actualiser les analyses portant sur les principaux traits et caractéristiques de la fracture numérique dans la région, sur la base de l'ensemble de données pour 2015 fourni par l'Union internationale des télécommunications. Ces travaux sont résumés ci-après.

A. La région compte plus de la moitié des abonnements fixes à des services à large bande dans le monde

21. Pour la première fois dans l'histoire, plus de 52 % des abonnés à des services fixes à large bande se trouvent dans des pays membres de la CESAP, devant l'Europe (21,9 %) et l'Amérique du Nord (14,1 %), d'après les données les plus récentes de l'Union internationale des télécommunications. La région a donc enregistré une progression spectaculaire depuis 2005: le nombre d'abonnés dans les pays de la région de la CESAP représentait alors 38,1 % du total des abonnés à l'Internet ligne fixe à large bande dans le monde, suivi de l'Europe (28,6 %) et de l'Amérique du Nord (26,5 %) (voir figure I).

Figure I

Répartition à l'échelle mondiale des abonnements à la large bande fixe en 2005 et 2015
(En pourcentage)



Source: Produit par la CESAP à partir de la base de données des indicateurs de télécommunications/TIC dans le monde de l'Union internationale des télécommunications 2016 (20^e édition/juin 2016). Disponible à l'adresse: www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx (consultée en juillet 2016).

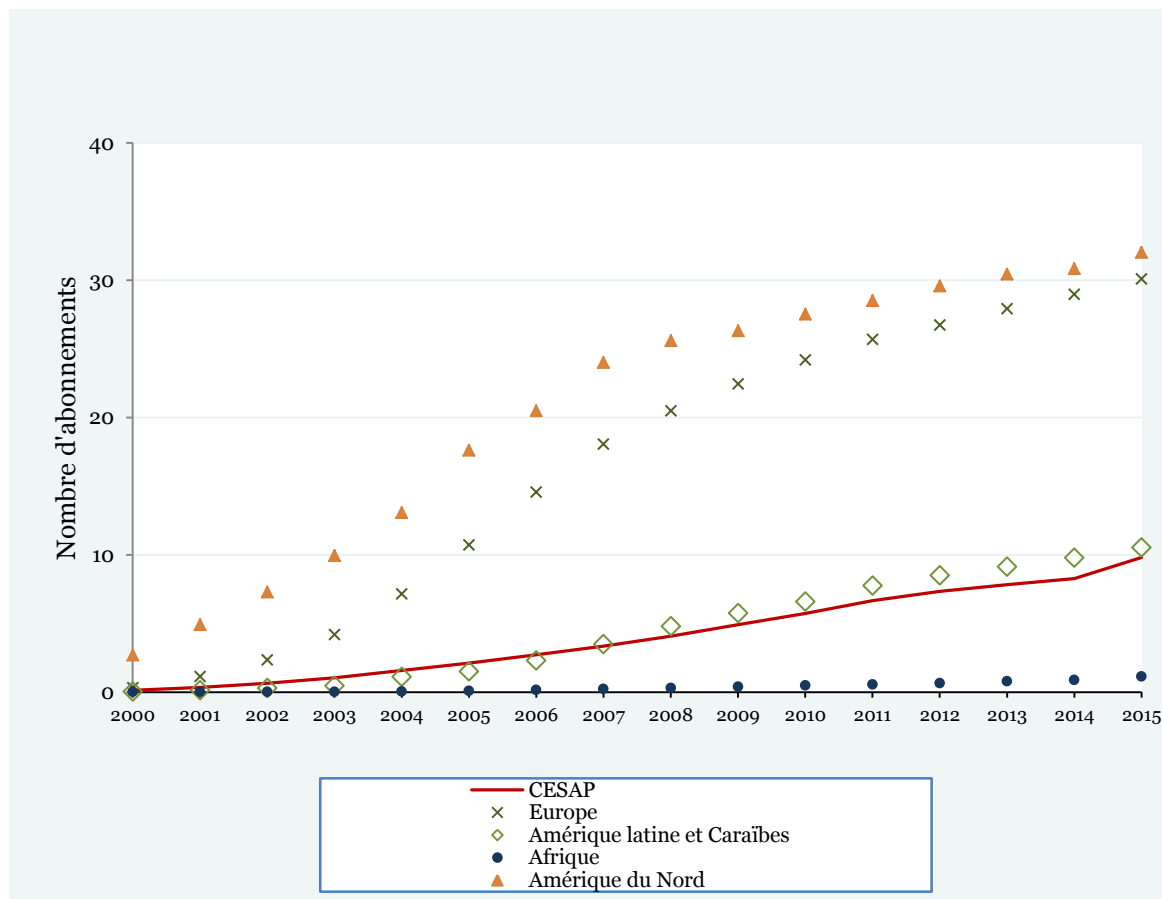
B. La région accuse un retard dans le taux de pénétration de la large bande fixe

22. Toutefois, rapporté à la population de la région de la CESAP, le nombre d'abonnements fixes à des services à large bande pour 100 habitants est inférieur aux chiffres enregistrés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et très inférieur à ceux enregistrés en Europe et en Amérique du Nord, où l'on compte plus de 25 abonnements pour 100 habitants, la moyenne mondiale s'établissant à 11,2 en 2015 (voir figure II).

23. On constate donc que malgré l'augmentation du nombre total d'abonnements à la large bande fixe, la région Asie-Pacifique affiche une croissance relativement lente dans ce domaine.

Figure II

Abonnements à la large bande fixe (moyenne), entre 2000 et 2015
(Pour cent habitants)



Source: Produit par la CESAP à partir de la base de données des indicateurs de télécommunications/TIC dans le monde de l'Union internationale des télécommunications 2016 (20^e édition/juin 2016). Disponible à l'adresse: www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx (consultée en juillet 2016).

C. Abonnements à la large bande fixe: 75 % en Asie de l'Est et du Nord-Est, en majorité en Chine¹⁵

24. Lorsqu'on analyse les données par sous-région de la CESAP, il apparaît clairement que le nombre total d'abonnements fixes à des services à large bande en 2015 est concentré principalement en Asie de l'Est et du Nord-Est (75 %), devant l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (10 %), l'Asie du Nord et l'Asie centrale (8 %), l'Asie du Sud-Est (6 %) et le Pacifique (1 %). En 2014, ces chiffres étaient les suivants: 69 % pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, 11 % pour l'Asie du Sud-Est, 10 % pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, 8 % pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale et 2 % pour le Pacifique, ce qui montre bien que l'Asie de l'Est et du Nord-Est est la région qui présente la plus forte

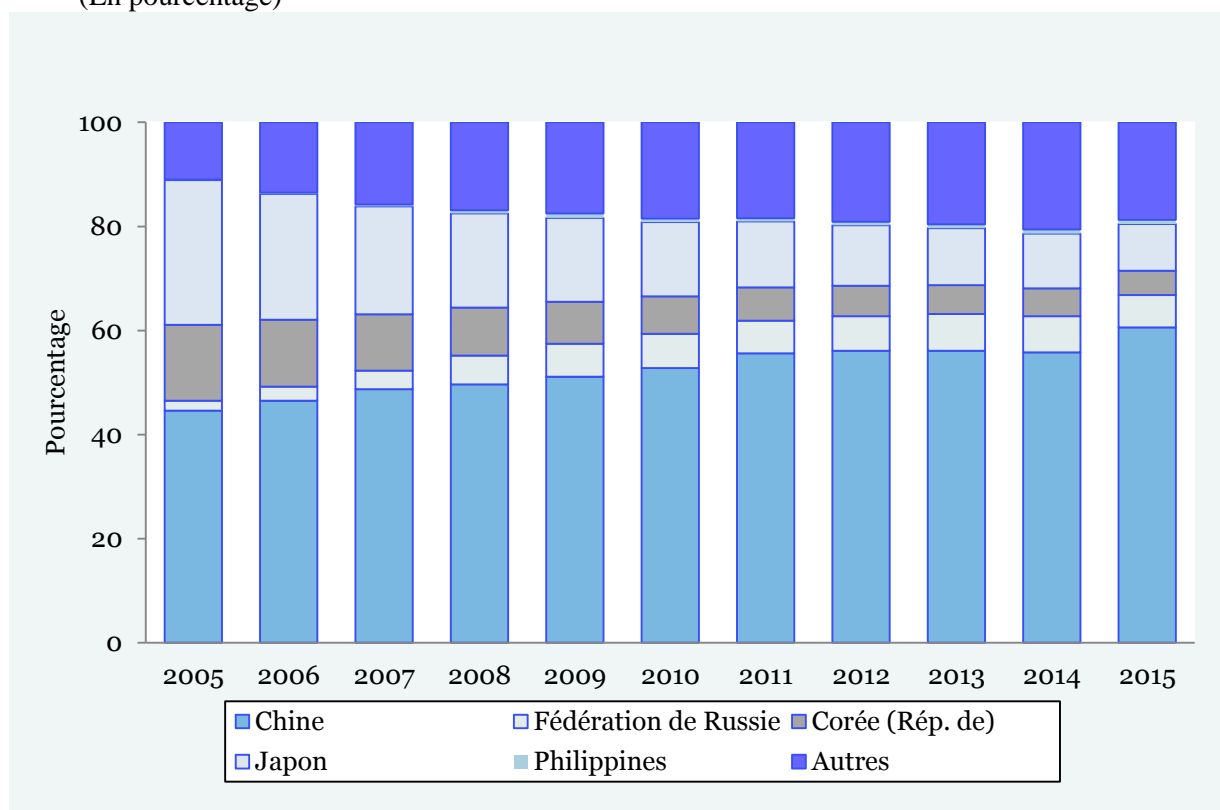
¹⁵ La sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est comprend les pays suivants: Chine, Fédération de Russie, Hong Kong (Chine), Japon, Macao (Chine), Mongolie, République de Corée, et République populaire démocratique de Corée.

concentration d'abonnements. Si l'on ventile ces données par pays, il apparaît clairement que les chiffres impressionnants enregistrés en Asie du Nord et en Asie centrale sont principalement le fait de la Chine. En effet, dans la région de la CESAP, la Chine comptait en 2015 plus de 50 % des abonnés à des services à large bande. Le nombre d'abonnements à la large bande dans ce pays n'a cessé d'augmenter au cours des dix dernières années (voir figure III).

Figure III

Répartition du nombre total d'abonnements fixes à la large bande entre les cinq pays les mieux classés et les autres pays de la CESAP, entre 2005 et 2015

(En pourcentage)

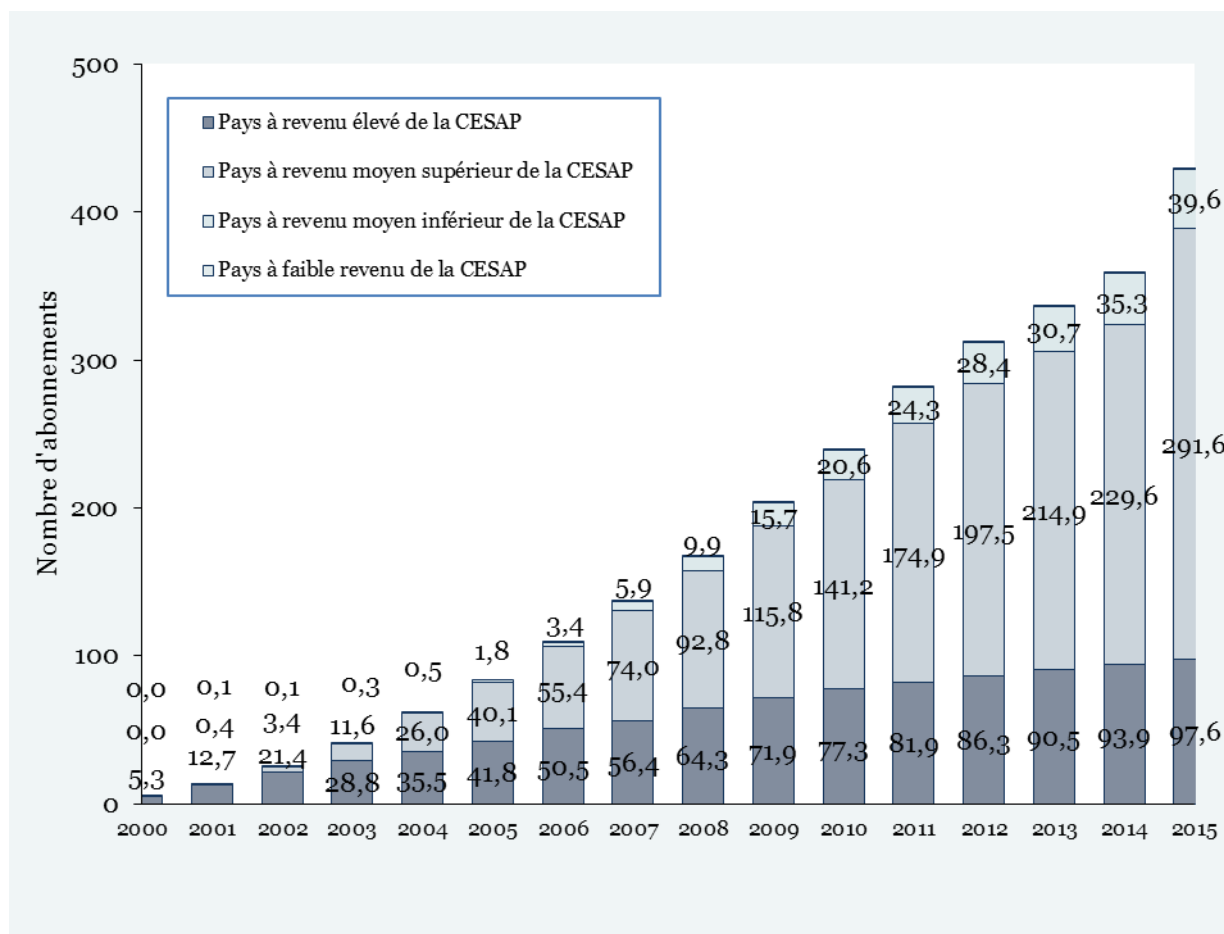


Source: Produit par la CESAP à partir de la base de données des indicateurs de télécommunications/TIC dans le monde de l'Union internationale des télécommunications 2016, (20^e édition/juin 2016). Disponible à l'adresse: www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx (consultée en juillet 2016).

Note: faute de données suffisantes, le nombre d'abonnés pour les Philippines en 2010 a été calculé sur la base d'une moyenne entre les chiffres de 2009 et ceux de 2011.

25. En fonction du niveau de revenu des pays, le nombre d'abonnements fixes à la large bande progresse à un rythme différent. Sous l'effet de la croissance chinoise, les pays à revenu moyen supérieur enregistrent le nombre le plus élevé d'abonnements depuis 2004 et la plus forte croissance de la région. Dans les pays à revenu élevé, la croissance est constante mais plus lente, tandis qu'elle s'est accélérée dans les pays à revenu moyen inférieur depuis 2009. Le constat le plus préoccupant est l'absence de progrès s'agissant du nombre total d'abonnements fixes à des services à large bande dans les pays à faible revenu, ce qui accentue encore davantage la fracture numérique entre les pays (voir figure IV).

Figure IV
Nombre d'abonnements fixes à la large bande dans les pays de la CESAP, par niveau de revenu, entre 2000 et 2015
 (Exprimé en millions)



Source: Produit par la CESAP à partir de la base de données des indicateurs de télécommunications/TIC dans le monde de l'Union internationale des télécommunications 2016, (20^e édition/juin 2016). Disponible à l'adresse: www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx.

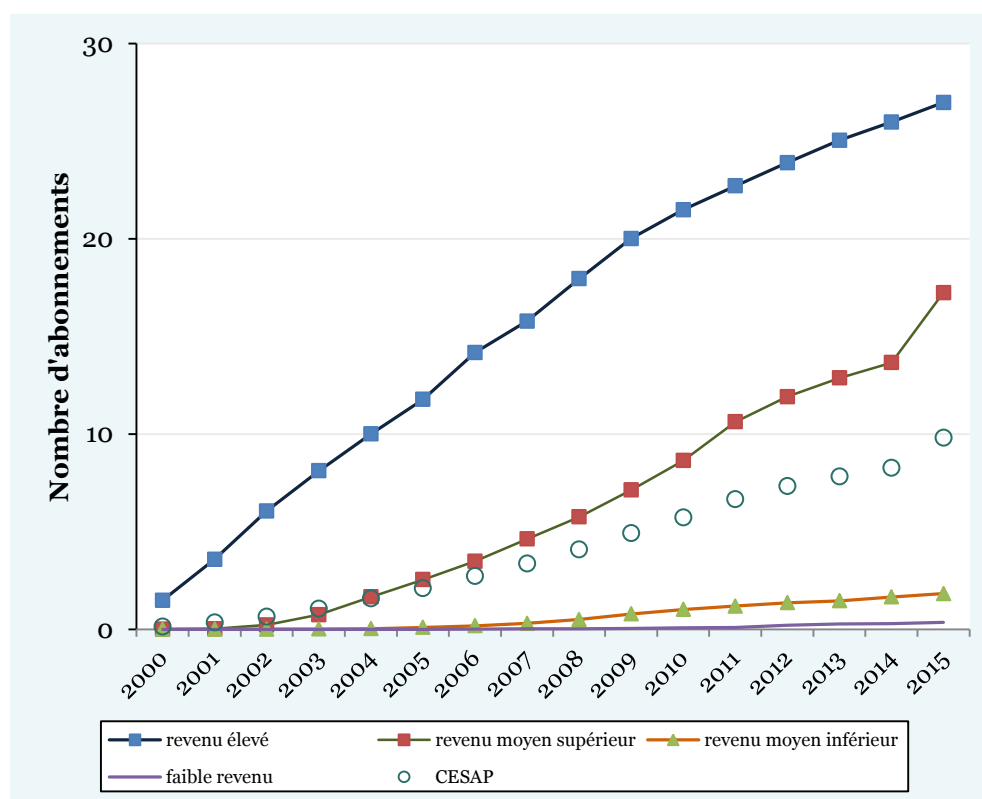
Note: Les pays à faible revenu ne sont pas représentés sur l'histogramme car le nombre d'abonnements y est extrêmement faible (de l'ordre de 0,6 million et moins).

26. Le nombre total d'abonnements fixes à des services à large bande est un indicateur important, si l'on considère la taille du marché et les débouchés commerciaux. Ainsi, dans un pays bénéficiant d'un taux de pénétration de la large bande fixe de 50 %, le marché reste limité si le nombre total d'abonnements à la large bande n'est que de 10 000. Toutefois, du point de vue de l'inclusion sociale et numérique, le nombre d'abonnements à la large bande pour 100 habitants est un indicateur nettement plus important pour une société donnée.

D. L'inclusion numérique est plus marquée dans les pays à revenu élevé

27. Au cours des dernières années, les pays à revenu élevé de la CESAP ont enregistré une croissance constante et seuls les pays à revenu moyen supérieur affichent un taux de croissance correspondant. Toutefois, à moins que les autres groupes de revenu (à savoir les pays à faible revenu et les pays à revenu moyen inférieur) ne stimulent l'expansion de la large bande grâce à des interventions ciblées, il est peu probable, au regard de la courbe de croissance actuelle, qu'ils parviennent à réduire l'écart qui les sépare des pays à revenu élevé (voir figure V).

Figure V
Nombre moyen d'abonnements fixes à la large bande dans les pays de la CESAP, par niveau de revenu, entre 2000 et 2015
 (Pour 100 habitants)

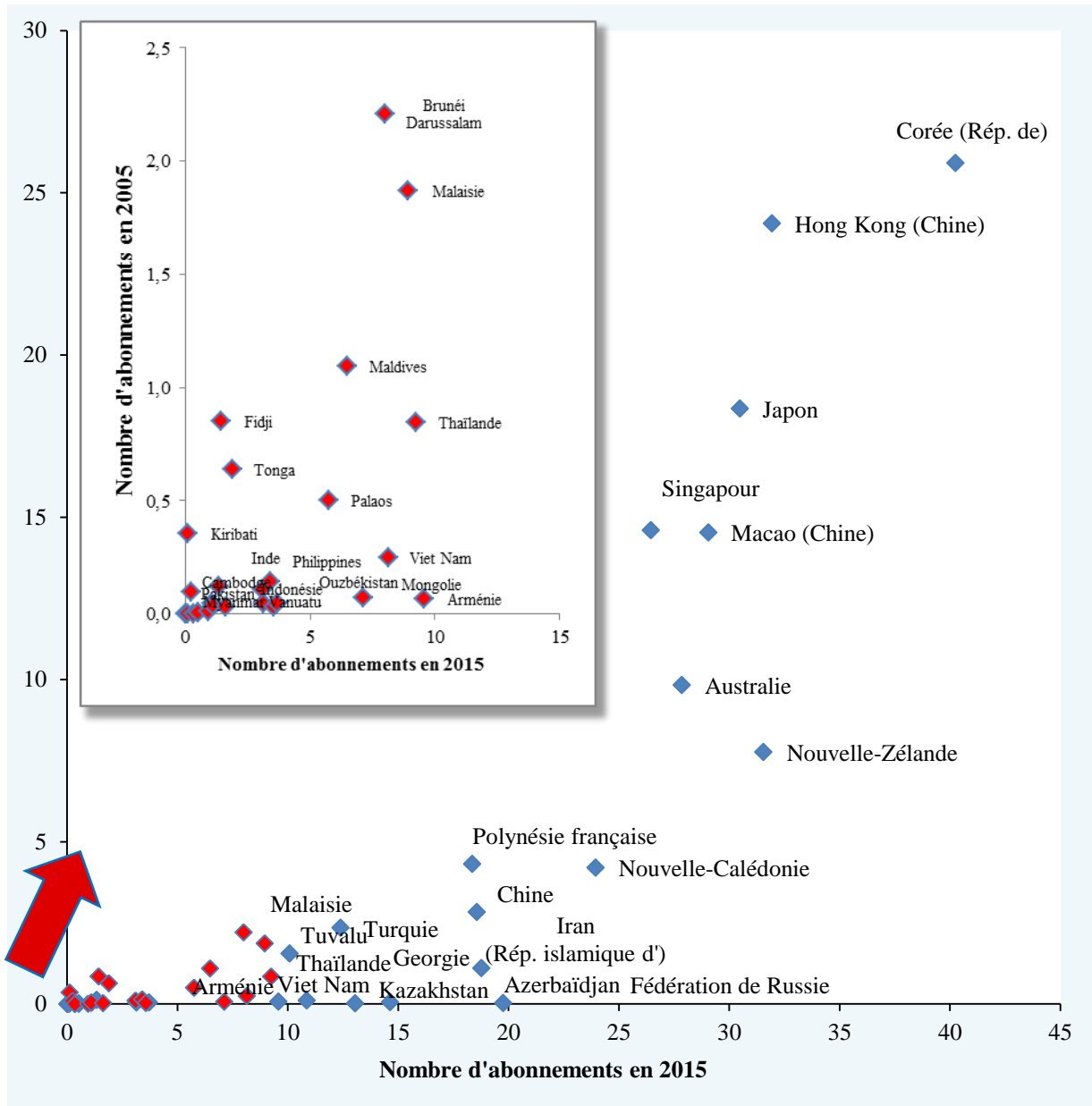


Source: Produit par la CESAP à partir de la base de données des indicateurs de télécommunications/TIC dans le monde de l'Union internationale des télécommunications 2016, (20^e édition/juin 2016). Disponible à l'adresse: www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx (consultée en juillet 2016).

E. La large bande fixe gagne les pays émergents, mais lentement

28. Au niveau des pays, le taux de connectivité à des services fixes à large bande a varié au fil du temps entre les pays membres de la CESAP. La figure VI compare l'évolution du nombre d'abonnements à des services à large bande pour 100 habitants entre 2005 et 2015. L'encadré à l'intérieur du schéma est un gros plan des valeurs représentées en bas à gauche du schéma d'ensemble. Un premier groupe de pays – la République de Corée, Hong Kong (Chine), le Japon, Singapour, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Macao (Chine) – était en bonne position en 2005 et a continué sa progression en 2015. Un deuxième groupe de pays est en train de rattraper rapidement son retard et a enregistré une progression sensible au fil des années; il s'agit notamment des Philippines, de l'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie, de la Polynésie française, du Kazakhstan et de la Géorgie. Le dernier groupe de pays est celui qui a progressé le plus lentement, en 2005 comme en 2015. Le deuxième groupe de pays pourrait être une source d'enseignements intéressants pour ce qui est des politiques, des mesures réglementaires et des stratégies d'investissement efficaces qui se sont traduites par une expansion rapide de la large bande fixe.

Figure VI
Nombre moyen d'abonnements à la large bande fixe, en 2005 et en 2015
 (pour 100 habitants)



Source: Produit par la CESAP à partir de la base de données des indicateurs de télécommunications/TIC dans le monde de l'Union internationale des télécommunications 2016, (20^e édition/juin 2016). Disponible à l'adresse: www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx (consultée en juillet 2016).

F. Services en ligne pour soutenir le développement socioéconomique et créer de la demande d'infrastructure des TIC

29. La mise à disposition, notamment par les pouvoirs publics, de contenus et services en ligne devrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et stimuler la demande d'infrastructures des TIC, permettant par la suite de lancer davantage de services et d'applications, créant ainsi un cercle vertueux. Certains pays de la CESAP affichent un bilan encourageant s'agissant des services en ligne fournis par les pouvoirs publics. Cela étant, il ressort des données tirées de l'étude des

Nations Unies sur l'administration en ligne (2014) que le développement des services en ligne et des infrastructures ne se fait pas au même rythme¹⁶ dans tous les pays membres de la CESAP.

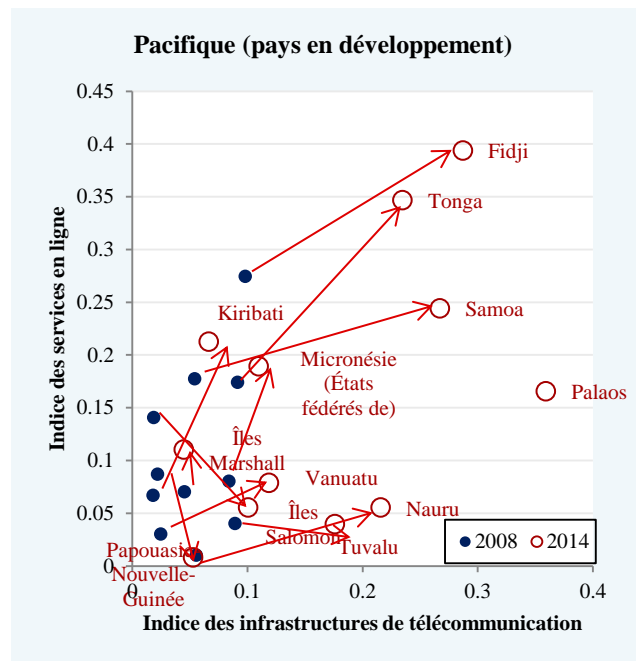
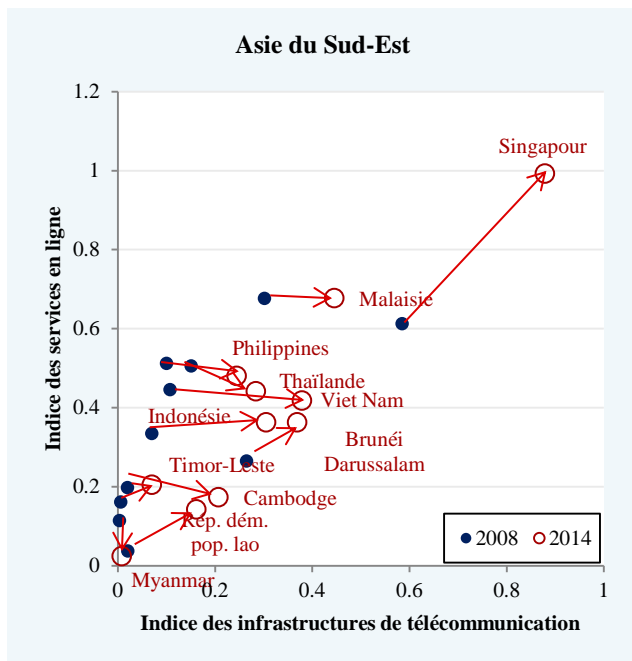
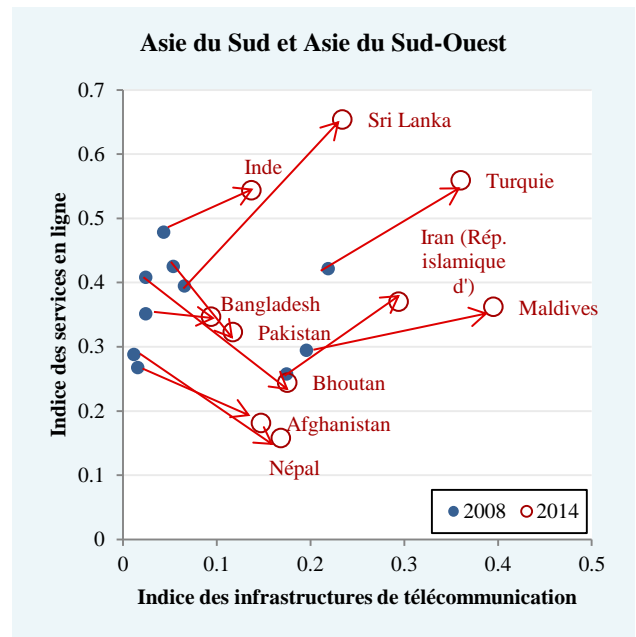
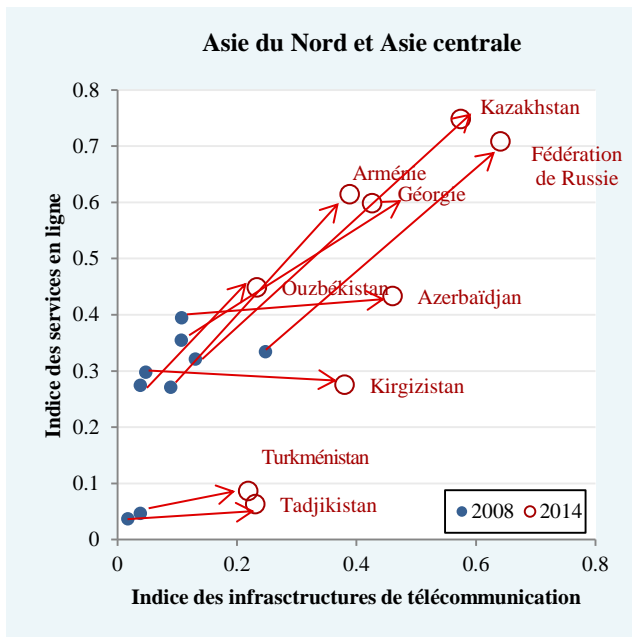
30. La ventilation par sous-région des données disponibles sur les membres de la CESAP (voir figure VII) montre clairement que le Kazakhstan (Asie du Nord et Asie centrale) a accompli le plus de progrès pour ce qui est de la promotion des services en ligne et de l'infrastructure des TIC entre 2008 et 2014. D'autres pays de la CESAP – la Fédération de Russie, l'Arménie, la Géorgie et l'Ouzbékistan – ont également obtenu de bons résultats dans les deux domaines.

31. Pour ce qui est de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, entre 2008 et 2014, Sri Lanka, la Turquie, l'Inde et la République islamique d'Iran ont bien progressé, tant sur le plan des infrastructures de télécommunication que sur celui des services en ligne. Parallèlement, d'autres pays ont fait des progrès importants principalement dans le domaine des infrastructures de télécommunication.

32. Pour ce qui est de l'Asie du Sud-Est, Singapour se démarque, ce pays ayant accompli des progrès très importants aussi bien en ce qui concerne les services en ligne que les télécommunications. Enfin, pour ce qui est des pays en développement du Pacifique (l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui ne font pas partie de cette catégorie, ont bien progressé sur les deux plans), les Fidji, les Tonga, Kiribati, les Îles Marshall et les États fédérés de Micronésie ont enregistré des progrès satisfaisants entre 2008 et 2014 sur le plan du développement de services en ligne et d'infrastructures de télécommunication.

¹⁶ *United Nations E-Government Survey 2014: E-Government for the Future We Want* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 14.II.H.1). Disponible à l'adresse: <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Reports/UN-E-Government-Survey-2014>.

Figure VII
Indice des services en ligne et indice des infrastructures de télécommunication dans quatre sous-régions de la CESAP, en 2008 et 2014



Source: Produit par la CESAP, sur la base de l'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne 2014: *E-Government for the Future We Want* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 14.II.H.1). Disponible à l'adresse: <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Reports/UN-E-Government-Survey-2014> (consultée en avril 2016).

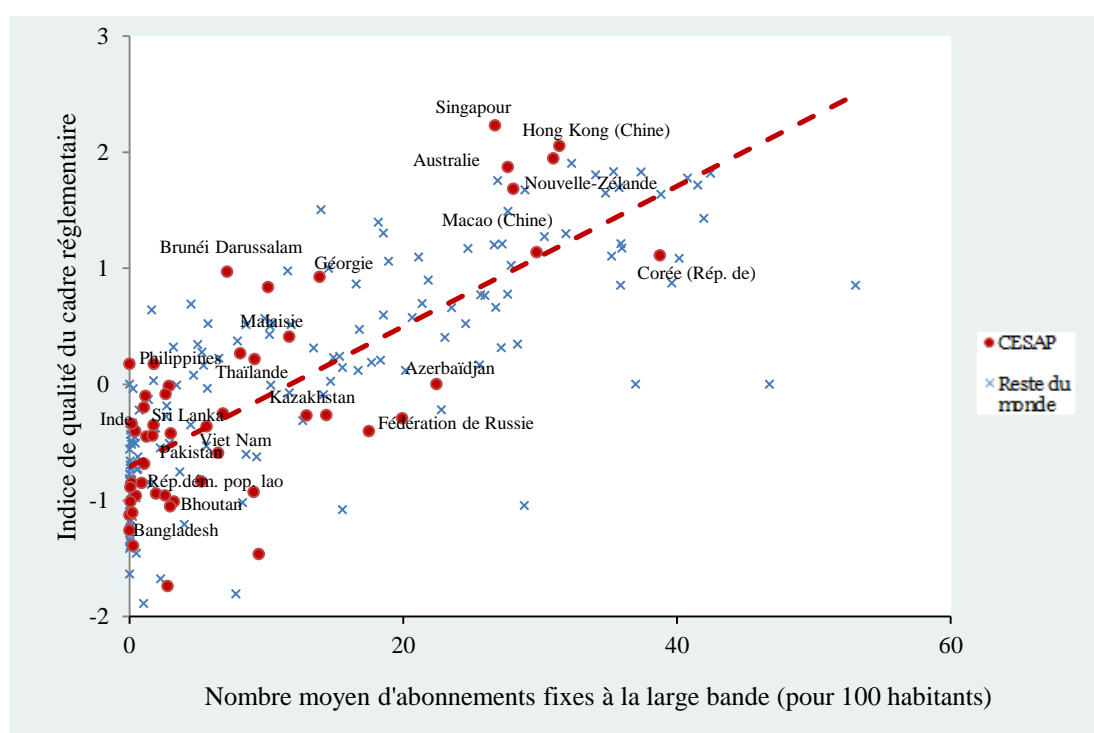
Note: Faute de données suffisantes, la sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est n'est pas représentée.

G. Forte corrélation entre la qualité du cadre réglementaire et l'adoption de la large bande fixe

33. Il existe un dénominateur commun qui pourrait expliquer la lenteur des progrès accomplis dans certains pays, à savoir la qualité perçue du cadre réglementaire. En effet, dans les pays de la CESAP, tout comme dans la plupart des autres pays du monde, un cadre réglementaire perçu comme peu propice au développement des entreprises est étroitement associé à une plus faible connectivité des TIC (moindre taux de pénétration de la large bande fixe), et inversement (voir figure VIII).

Figure VIII

Qualité perçue du cadre réglementaire et connectivité fixe à la large bande, en 2014



Source: Produit par la CESAP à partir de: a) la base de données des indicateurs de télécommunications/TIC dans le monde de l'Union internationale des télécommunications 2016, 20^e édition/juin 2016 (disponible à l'adresse: www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx; consultée en juillet 2016); et b) les indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale), World DataBank (disponibles à l'adresse: <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators>; données consultées en avril 2016).

Note: les valeurs utilisées pour estimer la qualité du cadre réglementaire s'échelonnent entre -2 (qualité insuffisante du cadre réglementaire) et +2 (très bonne qualité du cadre réglementaire).

H. Les tarifs élevés sont un obstacle majeur à l'adoption de la large bande fixe

34. Le prix est un des principaux facteurs qui incitent les consommateurs et les entreprises à adopter la large bande fixe en Asie centrale et du Sud, ainsi que dans le Caucase. D'après une étude récente¹⁷, dans deux des dix pays étudiés (l'Afghanistan et le Tadjikistan), le coût de l'accès à la large bande fixe représente plus d'un quart du revenu

¹⁷ Banque asiatique de développement, CESAP et Internet Society, *Unleashing the Potential of the Internet in Central Asia, South Asia, the Caucasus and Beyond* (2015). Disponible à l'adresse: www.unescap.org/resources/unleashing-potential-internet-central-asia-south-asia-caucasus-and-beyond.

des particuliers en termes de parité de pouvoir d'achat (voir tableau 1). Ainsi, la grande majorité de la population n'a pas accès à des services à large bande à un coût abordable. Dans trois autres pays – le Turkménistan, l'Ouzbékistan et le Pakistan – l'étude en question a montré que les tarifs de l'accès fixe à la large bande sont élevés, selon les critères définis par la Commission du haut débit (à savoir, plus de 5 % du revenu des particuliers en termes de parité de pouvoir d'achat).

Tableau 1
Prix des services fixes à large bande en Asie centrale et en Asie du Sud

Pays	Abonnement mensuel (dollars E.U.)	Coût (pourcentage du revenu national brut par habitant)	Coût (pourcentage du revenu national brut par habitant en termes de parité de pouvoir d'achat)	Évaluation
Afghanistan	69,00	123,6	42,2	Inabordable
Arménie	8,77	2,8	1,2	Abordable
Azerbaïdjan	9,50	1,5	0,7	Abordable
Géorgie	8,95 ^a	2,9	1,4	Abordable
Kazakhstan	20,60 ^b	2,1	1,1	Abordable
Kirghizistan	5,83	5,6	2,2	Modéré
Ouzbékistan	37,50	21,5	7,7	Cher
Pakistan	29,40 ^c	25,0	6,9	Cher
Tadjikistan	58,44	64,9	26,4	Inabordable
Turkménistan ^d	171,40 ^e	25,6	14,2	Cher

Source: Banque asiatique de développement, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Internet Society, *Unleashing the Potential of the Internet in Central Asia, South Asia, the Caucasus and Beyond* (2015). Disponible à l'adresse: www.unescap.org/resources/unleashing-potential-internet-central-asia-south-asia-caucasus-and-beyond.

^a 2 mégabits par seconde; sans limite.

^b 4 mégabits par seconde; sans limite.

^c 4 mégabits par seconde; sans limite.

^d Au Turkménistan, il existe un abonnement mensuel à 38 dollars par mégabit par seconde, mais il est plafonné à 400 mégabits par mois et les frais de dépassement sont facturés à 0,03 dollar par mégabit.

^e 512 kilobits par seconde; sans limite.

35. D'après le tableau 1, tous les pays dans lesquels l'accès au haut débit est inabordable ou cher font partie des 20 pays qui enregistrent un taux d'adoption de la large bande fixe inférieur à 2%.

36. En Asie du Sud-Est, la CESAP a réalisé en 2015¹⁸ une étude sur les réseaux à large bande dans les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ainsi que sur les obstacles et les possibilités dans ce domaine. Le manque de diversité en matière de connectivité des TIC limite la concurrence et accroît le coût de l'accès aux réseaux mondiaux, y compris par l'intermédiaire des câbles sous-marins. L'étude susmentionnée a recensé divers tarifs pour l'accès à Internet, qui sont révélateurs du coût (cher ou abordable) de la large bande dans chacun des pays de l'ASEAN (voir tableau 2).

Tableau 2

Coût de la connectivité Internet dans les pays de l'ASEAN
(en dollars des États-Unis; par mois; par mégabit par seconde)

<i>Pays</i>	<i>Coût</i>
Cambodge	100
Indonésie	60/70 - >100
Malaisie	25-30 ^a
Myanmar	>100
Philippines	80
République démocratique populaire lao	100
Singapour	<10 ^a
Thaïlande	80
Viet Nam	70

Source: CESAP et Agence nationale pour la société de l'information de la République de Corée, *A pre-feasibility study on the Asia-Pacific information superhighway in the ASEAN sub-region: conceptualization, international traffic and quality analysis, network topology design and implementation model* (2016). Disponible à l'adresse: www.unescap.org/resources/pre-feasibility-study-asia-pacific-information-superhighway-asean-sub-region.

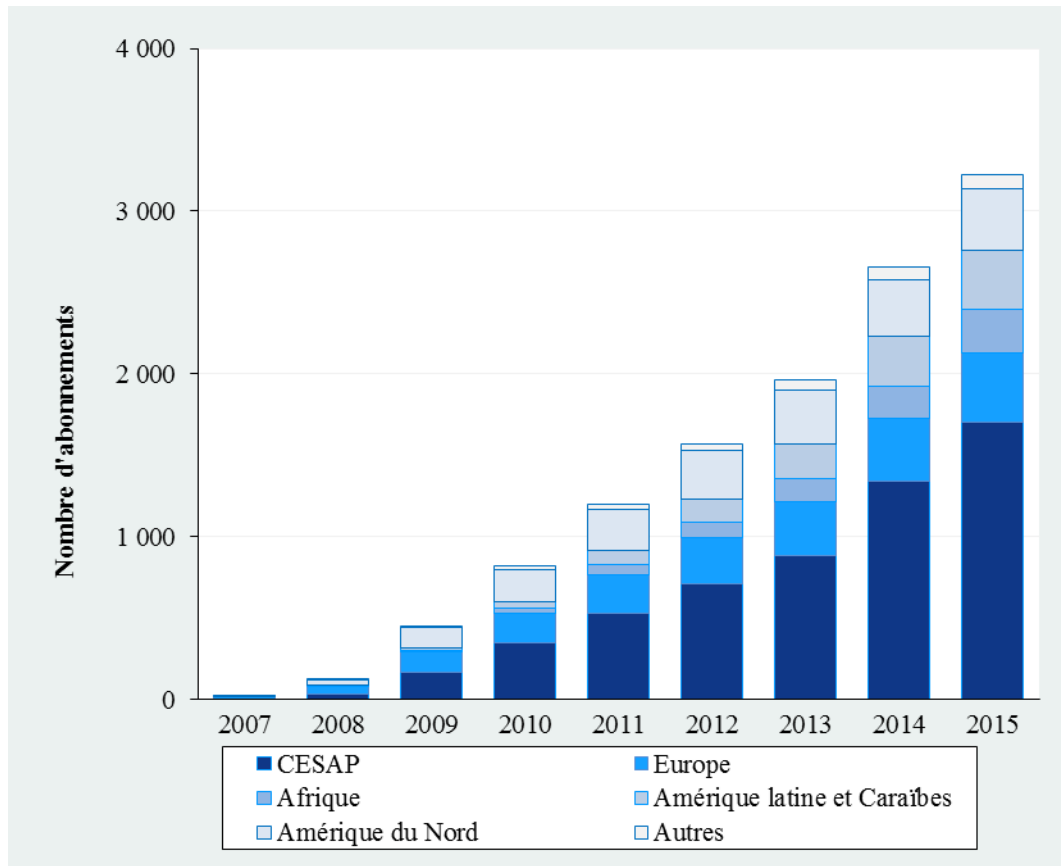
^a Pour un forfait gros volume.

I. La région de la CESAP est le moteur de l'expansion de la large bande mobile

37. Un autre indicateur important de la connectivité des TIC est le taux d'adoption de la large bande mobile. La croissance de la large bande mobile est principalement attribuable à la région de la CESAP, qui enregistre un taux de pénétration élevé de la large bande mobile et regroupe la plupart des abonnements à des services mobiles à large bande à l'échelle mondiale, suivie de l'Europe et de l'Amérique du Nord (Voir figure IX).

¹⁸ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Agence nationale pour la société de l'information de la République de Corée, *A pre-feasibility study on the Asia-Pacific information superhighway in the ASEAN sub-region: conceptualization, international traffic and quality analysis, network topology design and implementation model* (2016). Disponible à l'adresse: www.unescap.org/resources/pre-feasibility-study-asia-pacific-information-superhighway-asean-sub-region.

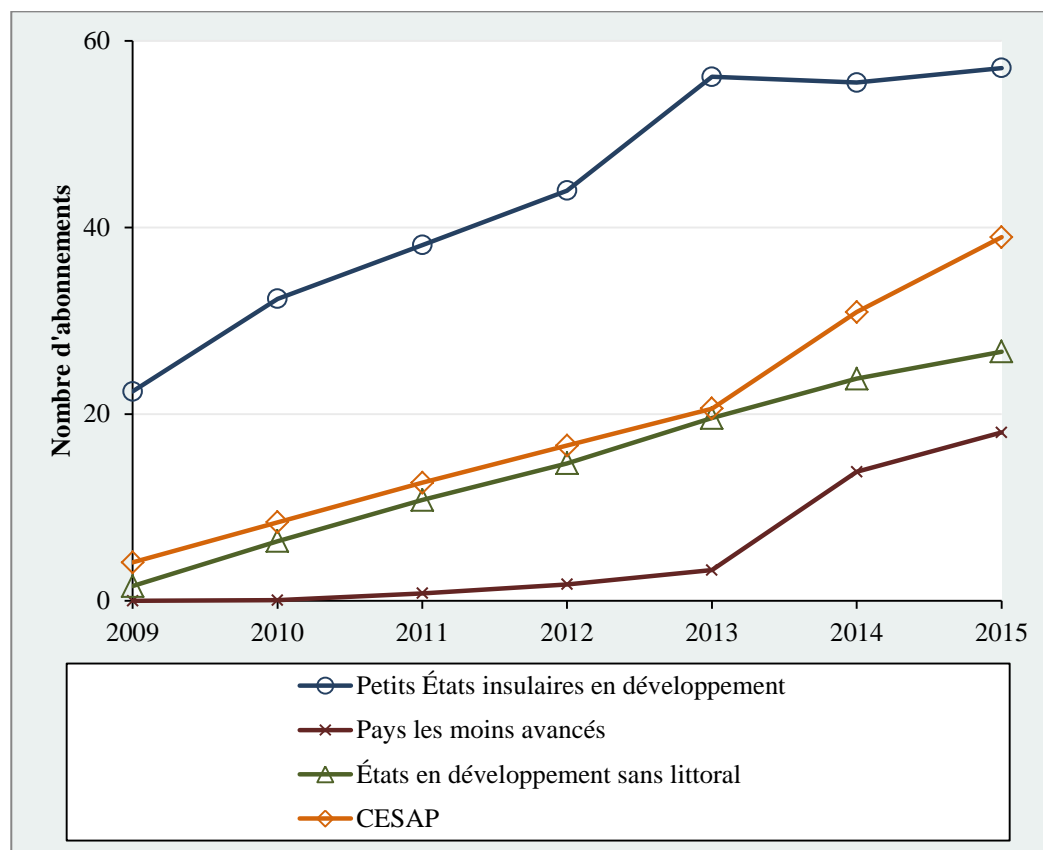
Figure IX
Évolution du total d'abonnements mobiles actifs à la large bande entre 2007 et 2015, par grandes régions
 (Exprimé en millions)



Source: Produit par la CESAP à partir de la base de données des indicateurs de télécommunications/TIC dans le monde de l'Union internationale des télécommunications 2016 (20^e édition/juin 2016). Disponible à l'adresse: www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx (consultée en juillet 2016).

38. De tous les pays de la CESAP, la Chine est le plus grand marché des abonnements mobiles actifs à large bande, totalisant environ 785 millions d'abonnements, suivie du Japon (160 millions) et de l'Inde (120 millions). La progression du nombre d'abonnements mobiles à large bande dans les pays de la CESAP a suivi un modèle de croissance similaire, même lorsqu'on répartit ces pays par groupes économiques (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement – voir figure X), ce qui laisse penser que les inconvénients associés aux pays sans littoral ou aux petits pays insulaires n'ont apparemment pas d'effet sur l'expansion de l'accès mobile à la large bande, contrairement à d'autres facteurs tels que le niveau de revenu et la qualité du cadre réglementaire. À l'échelle mondiale, le nombre d'abonnements mobiles à la large bande est environ quatre fois plus élevé dans les pays développés que dans les pays en développement.

Figure X
Nombre moyen d'abonnements à la large bande mobile dans l'ensemble de la région de la CESAP et par groupe de pays
 (Pour 100 habitants)

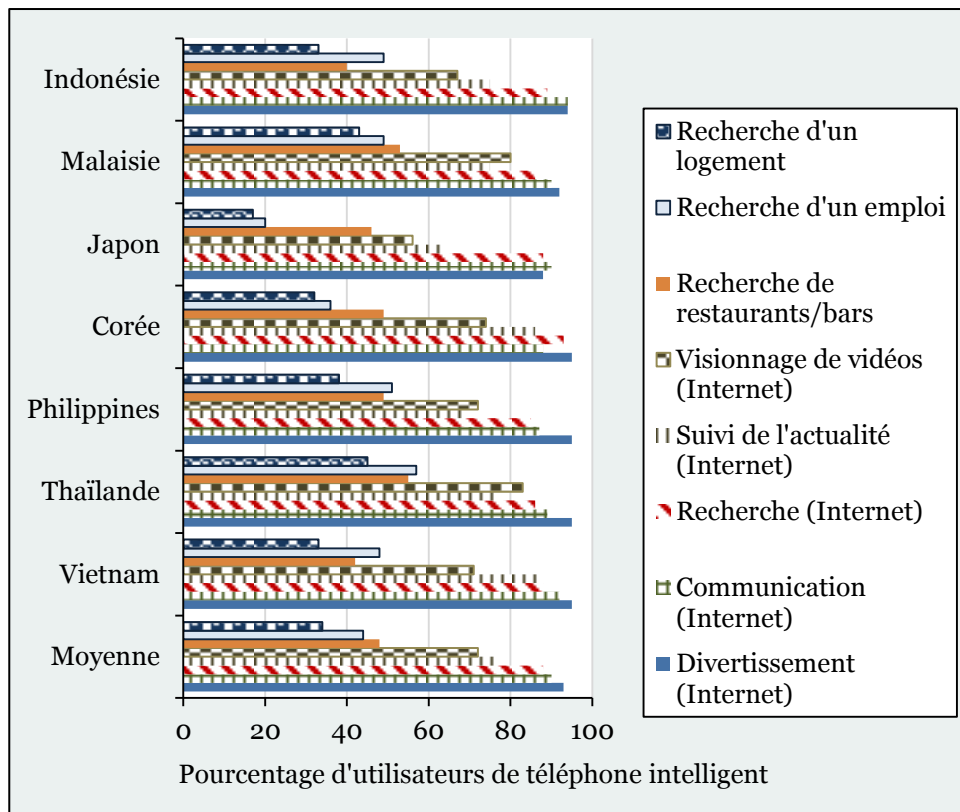


Source: Produit par la CESAP à partir de la base de données des indicateurs de télécommunications/TIC dans le monde de l'Union internationale des télécommunications 2016 (20^e édition/juin 2016). Disponible à l'adresse: www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx (consultée en juillet 2016).

39. Les connexions mobiles à large bande sont utilisées principalement à des fins de divertissement. D'après un rapport de 2015 de l'Association Groupe Spécial Mobile (voir figure XI) traitant des sites Web des opérateurs présents sur les marchés émergents asiatiques, les applications mobiles consacrées à l'agriculture, à l'éducation et à l'emploi sont moins courantes que les autres¹⁹. Il est donc essentiel de mieux faire connaître l'existence des services productifs et éducatifs qui sont proposés (par exemple les applications m-agriculture ou m-education) pour aider les utilisateurs à prendre conscience des avantages des services Internet mobiles et leur permettre d'en profiter.

¹⁹ GSMA Intelligence, *Analysis: Mobile Internet Usage Challenges in Asia - Awareness, Literacy and Local Content* (Londres, 2015). Disponible à l'adresse: www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2015/07/150709-asia-local-content-final.pdf.

Figure XI
Utilisation des téléphones intelligents dans certains pays de la CESAP en 2015



Source: Schéma adapté à partir de données de l'Association Groupe Spécial Mobile (2015), <http://www.gsma.com/mobilefordevelopment/programme/connected-society/mobile-internet-usage-challenges-in-asia-awareness-literacy-and-local-content/> (site consulté en avril 2016).

40. En résumé, cette section a été consacrée à l'étude des tendances de la connectivité des TIC en Asie et dans le Pacifique. Les tendances en matière de large bande fixe montrent que le « fossé de la large bande » se creuse entre les pays, bien que la large bande mobile ait progressé à un rythme constant dans tous les pays, quel que soit leur groupe de revenu. Étant donné que la large bande mobile ne suffira pas à elle seule à promouvoir le développement de l'économie numérique et de la société numérique du futur, il importe de se préoccuper davantage des moyens qui permettraient de développer les réseaux fixes à large bande et d'améliorer la connectivité régionale, de sorte à tirer pleinement parti des TIC. On a constaté que la qualité du cadre réglementaire et l'offre de tarifs abordables avaient une influence sur les taux d'adoption de la large bande dans la région.

41. Ainsi, l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information est une initiative régionale fondamentale, conçue pour garantir que le développement de la large bande fixe et mobile permette de remédier aux insuffisances évoquées plus haut et pour favoriser l'action menée en faveur d'un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique.

VI. Conclusion

42. Ces constatations font ressortir les contrastes en ce qui concerne le développement des TIC ainsi que la nature de la fracture numérique en Asie et dans le Pacifique. Alors que la large bande mobile a connu une progression rapide dans toute la région, elle n'est pas nécessairement utilisée au service du développement socioéconomique. La croissance phénoménale de la large bande fixe est principalement attribuable à la Chine, et les schémas de croissance diffèrent entre pays de la région, ceux à faible revenu enregistrant une croissance plus lente, tandis que d'autres privilégient

l'accès aux télécommunications au détriment des services. La question des tarifs et du cadre réglementaire continue de poser un défi redoutable, surtout dans les pays où l'expansion de la large bande est lente.

43. À la lumière de ce qui précède, l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information doit avant tout permettre de résoudre les principaux problèmes, à savoir la fourniture d'un accès à large bande abordable et inclusif, dans tous les pays de la région. Étant donné que l'Internet et les réseaux à large bande sous-jacents sont, par nature, transfrontières et interconnectés, toute baisse des tarifs ou amélioration de la couverture, de la fiabilité et de la résilience exigera une coopération entre les pays, comme il est indiqué dans la note du secrétariat établie pour la soixante-douzième session de la Commission³ et dans d'autres documents techniques fournis par le secrétariat. Le Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et le Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information décrivent des processus, des mécanismes et des activités visant à concrétiser la vision d'une connectivité régionale à large bande ininterrompue et à réaliser les objectifs de développement durable et les objectifs arrêtés lors du Sommet mondial sur la société de l'information.

VII. Questions à examiner par le Comité

44. Si rien n'est fait pour y remédier, le fossé numérique naissant, qui ne cesse de se creuser, va freiner les possibilités de développement et accroître les écarts de développement dans les prochaines années, les TIC étant une méta-infrastructure essentielle, un secteur clef de l'économie numérique et un facilitateur de développement essentiel. Consciente de ces réalités, la Commission, dans sa résolution 71/10, a créé le Groupe de travail à composition non limitée sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et prié le secrétariat de rendre compte à sa soixante-treizième session de la mise en œuvre de ladite résolution.

45. À cet égard, le Comité pourra juger utile de convenir des points suivants:

a) Le Comité pourra envisager de continuer de soutenir l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au-delà de la soixante-treizième session de la Commission, étant donné qu'il est extrêmement important de lutter contre l'élargissement du fossé numérique et de développer les infrastructures et l'accès à la large bande à l'échelon régional;

b) Le Comité pourra envisager d'approuver les conclusions des première et deuxième réunions du Groupe de travail à composition non limitée, qui sont résumées dans la présente note;

c) Le Comité pourra envisager d'approuver le Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et le Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information⁹;

d) Une fois que l'examen et l'élaboration du Plan directeur et du Document-cadre de coopération régionale auront été menés à bon terme, le Groupe de travail à composition non limitée se transformera en un conseil consultatif, tel qu'évoqué dans le Document-cadre de coopération régionale, et sera chargé de superviser la mise en œuvre de ces initiatives et de fournir des conseils et des orientations au secrétariat et aux partenaires d'exécution;

e) Le secrétariat continuera de développer les partenariats et la collaboration avec diverses organisations internationales et régionales aux fins de la mise en œuvre du Plan directeur, guidé en cela par le Document-cadre de coopération régionale, le conseil consultatif et les pays membres de la CESAP;

f) Le secrétariat continuera de promouvoir la collaboration interinstitutions au niveau régional et fera en sorte que les organismes adoptent une approche harmonisée et synergique, tout en approfondissant les travaux de recherche et d'analyse traitant des aspects politiques et techniques de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information;

g) Le secrétariat, les États membres et les partenaires veilleront à ce que l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information permette d'améliorer la connectivité, en corrélation avec l'action menée en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs arrêtés lors du Sommet mondial sur la société de l'information;

h) Les États membres, les partenaires et les organisations sous-régionales encourageront activement l'engagement et la participation de diverses parties prenantes, comme le secteur privé, les milieux universitaires et les centres de réflexion, et participeront à la mise en œuvre du Plan directeur et aux activités du conseil consultatif;

i) Les recommandations issues de la présente session du Comité seront présentées à la Commission à sa soixante-treizième session pour délibération et décision, à l'issue de quoi l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information sera lancée sur la base du Plan directeur et du Document-cadre de coopération régionale qui auront été adoptés.
